

PR19.02CD

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant
LES COMPTES 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 22 mars 2019, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté les comptes de l'exercice 2018.

◆◆◆◆◆

Le bouclage des comptes de l'exercice 2018 a été effectué par le Service des Finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains, en sa qualité de commune boursière. La fiduciaire BDO SA à Lausanne en a assuré le contrôle et a établi le rapport annexé au présent préavis.

◆◆◆◆◆

Au vu de ce qui précède, le comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2018, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

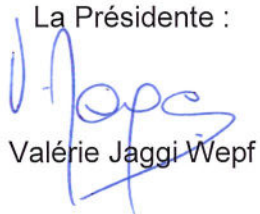
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les comptes 2018 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR19.02CD.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :



Valérie Jaggi Wepf

La Secrétaire:



Barbara Giroud

Annexes : A. Boucllement des comptes 2018
B. Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2018

CONTO '18

BOUCLEMENT DES COMPTES 2018

Date : 22.03.2019

Auteur: EST

Le rapport ci-après présente les chiffres et les explications relatives au boucllement des comptes du SDIS NV pour l'année 2018.

1. ANALYSE GLOBALE

Les comptes accusent un léger dépassement de CHF 34'299 (1.1%) comme indiqué dans le tableau en page suivante. Toutefois, les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 251'246 soit +31.6% comparés à +32.7% en 2017), les comptes 2018 ont permis de réaliser une économie de CHF 216'947 (9.5%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Seules deux positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *301300 soldes* et *309100 frais de formation*. Le premier dépassement est principalement dû au nombre important et imprévisible des heures d'intervention. Ceci engendre à son tour une facturation plus importante des interventions, compensant ainsi entièrement l'augmentation des charges par des revenus dépassant ceux budgétés à la position *435600 facturation de services à des tiers* (+ CHF 219'989, soit un excédent de 79%). Le second dépassement est en partie expliqué par la solde dévolue aux cours ABC et OFSI non-budgétée (CHF 6'240), combinée à un excédent de participation aux cours cantonaux et à la participation à d'autres cours fédéraux et privés. Ces dépassements font l'objet d'une analyse particulière au chapitre 2 de ce rapport.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *300100 rétributions des autorités* (CHF 6'342), *306000 indemnisation et remboursement de frais* (CHF 20'095), *310900 frais administratifs divers* (CHF 14'589), *313700 appareils et matériels destinés à la revente* (CHF 6'000) et *315600 entretien d'équipement et de matériel spécialisé* (CHF 4'922).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers, la position *465100 participation financière ECA* présente un excédent de revenus avec CHF 29'919, dû en partie à la participation financière aux cours cantonaux non-budgétés en 2018 (voir chapitre 5).

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300100	Rétributions des autorités	21'500		15'158		6'342	30%
301200	Salaires personnel occasionnel	5'000		2'130		2'870	57%
301300	Soldes	636'900		723'566		-86'666	-14%
303000	AVS-AI-APG-AC	53'000		59'693		-6'693	-13%
305000	Assurances accidents personnel	1'300		1'353		-53	-4%
306000	Indemnisation et remboursement de frais	320'100		300'005		20'095	6%
309100	Frais de formation	82'300		103'532		-21'232	-26%
309900	Frais divers du personnel	50'500		46'068		4'432	9%
310900	Frais administratifs divers	38'500		23'911		14'589	38%
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	21'000		21'439		-439	-2%
311400	Achats de matériel et machines	40'600		38'589		2'011	5%
311600	Achats habits et équipements	20'500		20'205		295	1%
312300	Électricité	19'100		16'706		2'394	13%
312400	Achats et consommation de combustible	20'000		22'813		-2'813	-14%
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	9'000		6'838		2'162	24%
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	6'000		-		6'000	100%
314100	Charges d'entretien des bâtiments	92'500		94'555		-2'055	-2%
315500	Entretien véhicules et matériel	66'000		68'907		-2'907	-4%
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	5'000		78		4'922	98%
316100	Loyers et locations	381'100		378'120		2'980	1%
317000	Frais de réceptions et de manifestations	5'000		3'693		1'307	26%
318100	Frais de ports et compte postal	7'900		5'815		2'085	26%
318200	Frais de téléphones et radios	12'500		10'029		2'471	20%
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100		138		-38	-38%
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	10'000		7'593		2'407	24%
318600	Assurances	22'600		21'405		1'195	5%
318900	Prestations diverses de tiers	31'000		28'474		2'526	8%
330100	Perte sur débiteurs	-		30		-30	-
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	942'600		935'057		7'543	1%
381400	Attributions au fonds de réserve	160'000		160'000		-	0%
422100	Intérêts compte postal		-		91	91	-
427100	Produits des locations		17'900		20'214	2'314	-13%
431900	Encaissement frais de rappels		-		15	15	-
435600	Facturation de services à des tiers		280'000		499'989	219'989	-79%
435900	Ventes et prestations diverses		3'200		1'363	-1'837	57%
4362.01	Récupération ADB		-		755	755	-
452100	Participations des communes		2'285'300		2'068'353	-216'947	9%
465100	Participation financière ECA		495'200		525'119	29'919	-6%
TOTAL		3'081'600	3'081'600	3'115'899	3'115'899	-34'299	-1.1%

Pour une clarté de lecture, les sommes ont été arrondies à l'unité.

Il convient de rappeler que le tableau ci-dessus présente les comptes selon le programme de gestion financière Abacus. Dès lors, toute comparaison avec les comptes des années 2016 et précédentes (selon Gefi) requiert une conversion entre certaines positions.

2. DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

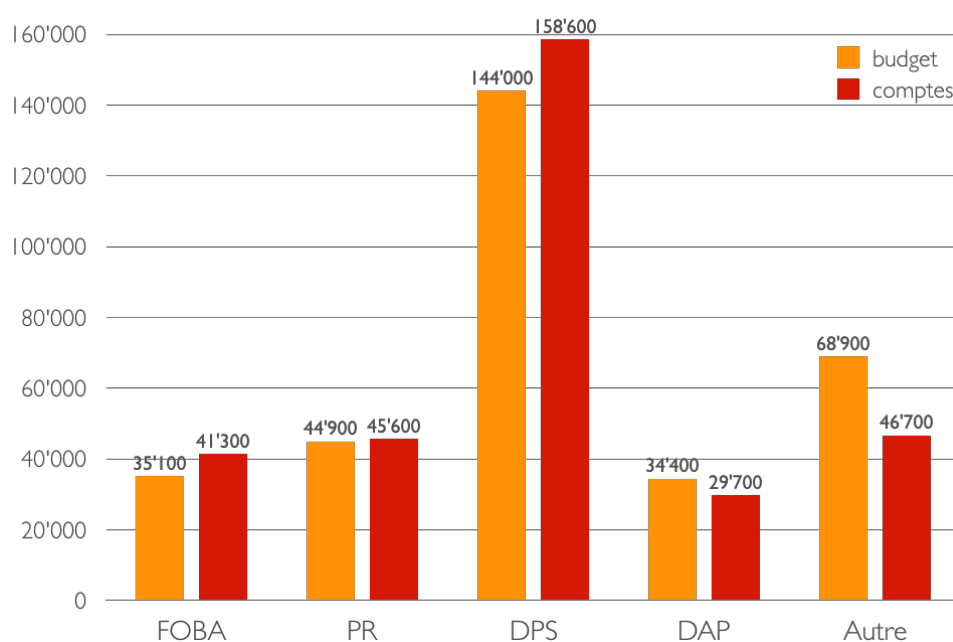
301300 soldes

- CHF 86'666

Cette position englobe les soldes pour la formation, les prestations opérationnelles (interventions, services de garde, concours, ...) ainsi que celles des heures administratives et matériel. Comme indiqué l'année dernière, l'analyse de ces différentes catégories n'est pas chose aisée. Malgré le fait que la configuration des différentes positions ait été entièrement revue dans ECADIS fin 2015 pour correspondre aux diverses positions budgétaires (301300 soldes, 306000 indemnisation et remboursement de frais, 309100 frais de formation), la granulométrie de cette reclassification n'est pas suffisante pour faire une analyse détaillée et complète de toutes les catégories de la position 301300 soldes. En outre, le système ECADIS ne peut fournir des chiffres annuels complets car les avances de soldes (CHF 19'528 en 2018) n'y sont pas reflétées. Vient encore se greffer la question des permanents, dont les heures non-soldées (car sur le temps de travail) apparaissent tout de même dans les statistiques horaires. Or, l'analyse budget-compte, de par la disponibilité restreinte de certaines données, nécessite justement de comparer des données horaires avec des données financières, engendrant ainsi fatalement des différences.

Ainsi, il n'est pas possible de simplement additionner les différentes catégories pour retrouver le montant total des soldes. Tout en tenant compte de ces divers éléments, il est tout de même possible de procéder à une analyse approximative des différentes catégories¹. Il sied toutefois de rappeler que les résultats doivent être pris avec une extrême précaution.

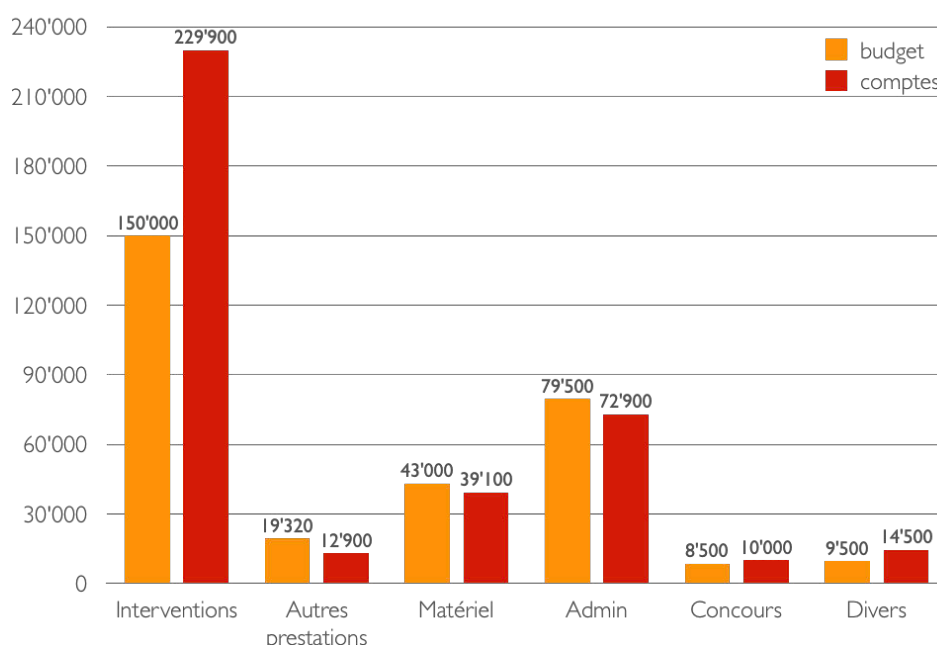
Le graphique ci-après compare les soldes pour heures de formation.



Un dépassement est constaté au niveau des soldes FOBA, par le nombre important de membres et le renforcement de l'encadrement. La position des soldes DPS est aussi dépassée, notamment en raison de la formation ProSDIS qui avait été repoussée à 2018 par l'ECA. Il convient toutefois de rappeler que cette formation est intégralement remboursée et vient donc engendrer un dépassement de recette équivalent dans la position 465100 participation financière ECA. Si l'économie importante de la catégorie « Autre » ne peut pas être précisément expliquée, notamment en regard des raisons précédemment citées, l'allègement drastique de la formation antichute décidé après la préparation du budget 2018 porte une influence certaine.

¹ Pour une clarté de lecture, les valeurs des comptes dans les graphiques sont arrondies à la centaine.

La comparaison du budget et des comptes des soldes pour prestations opérationnelles et des heures administratives et matériel est présentée dans le graphique ci-après. Le dépassement le plus évident concerne les soldes pour interventions (+ CHF 79'900), élément dont le contrôle échappe à toute volonté d'une quelconque maîtrise et qui couvre plus de 90% du dépassement de la position. Il sied toutefois de relever qu'un dépassement dans cette position engendre automatiquement un revenu supplémentaire supérieur dans la position 435600 *facturation de prestations à des tiers*.



Les heures administratives et matériel présentent une légère économie. En ce qui concerne les premières, il sied de relever que les nouvelles équipes matériel ont été implémentées en 2018 et que deux ou trois exercices sont nécessaires pour affiner la position budgétaire. Pour les heures administratives, de par l'épuisement des troupes durant les six premiers mois de l'année, tous les projets n'ont pas pu être réalisés.

La catégorie « Divers » inclut certains éléments qui n'étaient pas initialement planifiés dans le budget tels que les visites de classe ou encore la démonstration désincarcération au Comptoir Nord vaudois.

À la lumière de ces éléments, l'important dépassement de la position 301300 *soldes* est expliqué à plus de 90% par l'augmentation imprévisible des heures d'intervention ; il est ainsi entièrement compensé par des revenus supplémentaires dans la position 435600 *facturation de prestations à des tiers*. Les reste des positions, outre les quelques remarques adressées précédemment, démontrent une bonne cohérence entre le budget et les comptes.

309100 frais de formation

- CHF 21'232

Cette position accuse un dépassement important de CHF 21'232 (26%) qui s'explique comme suit :

CHF 5'140	Formations ABC et OFSI, somme entièrement remboursée par l'ECA sous la position 465100. Seuls les CHF 20 de différence par jour de cours étaient budgétés pour 55 jours alors que seuls 27 jours de cours (24 jours ABC [dont 3 par des permanents] et 3 jours OFSI) ont été effectués en 2018.
-----------	---

CHF 6'890	Nombre de jours de cours ECA dépassé, somme remboursée par l'ECA à hauteur de CHF 4'800 sous la position 465100. Il sied de relever que le remboursement à la participation des cours AD33 a été fait en 2019 et n'apparaît donc pas dans les comptes 2018 (CHF 1'500). Nonobstant les cours FB01, ABC et OFSI, un total de 243 jours de cours ECA (213 pour le DPS et 30 pour le DAP) dont 21.5 par le personnel permanent a été suivi par le SDIS au lieu des 195 initialement budgétés
~CHF 7'000	La participation, qui ne peut être planifiée au moment de la rédaction du budget, à d'autres cours fédéraux ou privés tels qu'une personne supplémentaire pour le cours GESIP, une formation de cariste et le recours à une formation particulière de team-building lors du cours de cadres du SDIS.

Le dépassement de CHF 21'232 est donc compensé par des rentrées supplémentaires à hauteur de CHF 9'780, laissant un dépassement net de la position d'environ CHF 11'452.

Comme indiqué l'année dernière, le SDIS a pour objectif de rattraper son retard dans les cursus de cours ECA, une des raisons du dépassement ici constaté. En outre, le budget a été fortement relevé pour 2019 avec la planification de 333.5 jours au lieu de 195 en 2018.

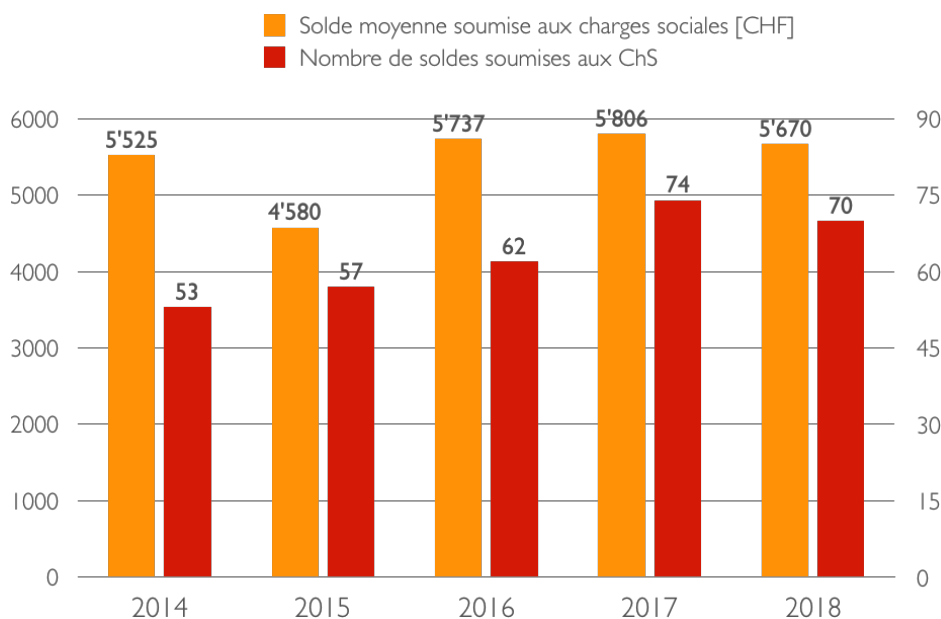
3. AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ²

303000 AVS-AI-APG-AC

- CHF 6'693

L'augmentation importante des charges sociales³ (+65%) entre 2015 et 2017 avait été relevée l'année dernière dans ce même rapport, en parallèle au fait que les budgets n'avaient pas été anticipés de la sorte et qu'il fallait s'attendre à un dépassement important en 2018.

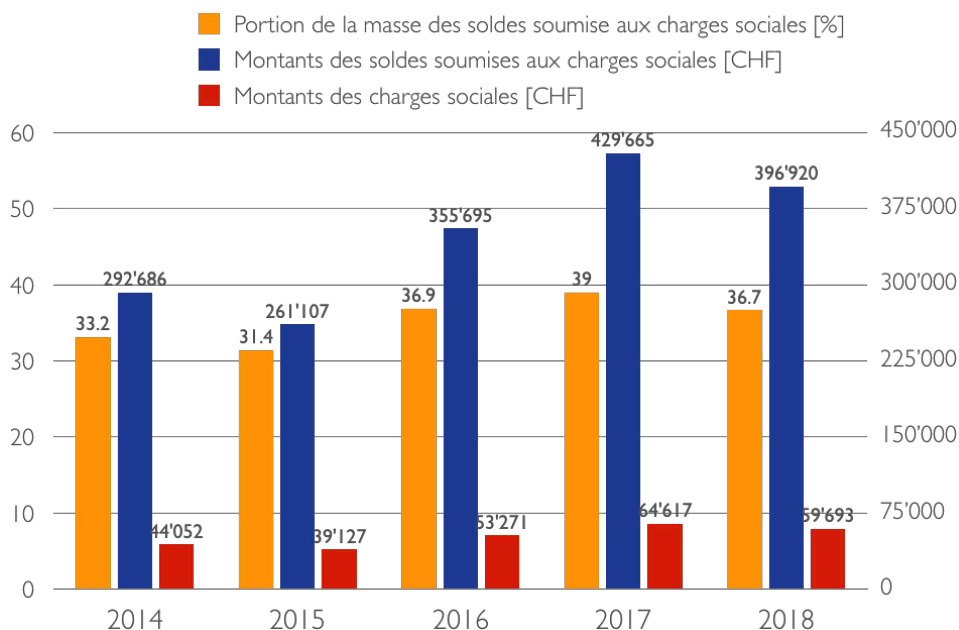
Si ce dépassement de 13% est certes présent, il moins important que celui initialement prévu. Ceci s'explique par un tassement de l'augmentation des charges sociales, comme indiqué dans le tableau suivant :



² Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés.

³ Pour rappel, le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque sa solde, au sens de l'administration cantonale des impôts ACI (ne correspond pas au terme solde utilisé par le SDIS) dépasse CHF 5'000.

Non seulement le nombre de soldes soumises aux charges sociales a légèrement diminué (5.4%), mais la solde moyenne soumise aussi (-2.3%). Le résultat est une masse de soldes inférieure de 7.6% soumise aux charges sociales en comparaison à 2017 (voir tableau ci-après).



Il convient de rappeler à ce stade, comme déjà signalé dans les rapports 2016 et 2017, que le montant total des charges sociales ne peut être déterminé qu'une fois les comptes bouclés, l'outil de gestion à disposition ne pouvant fournir la moindre projection. Ainsi, les mesures prises dans le cadre de BUDGETO '19, avec un relèvement de cette position à CHF 65'000, se révéleront, à la lumière de ces chiffres, peut-être trop drastiques.

312400 achats et consommation de combustible

- CHF 2'813

Le dépassement de 14% est uniquement lié aux frais de chauffage (gaz) de la caserne G1. À ce sujet, il convient d'indiquer que depuis fin novembre, la chaufferie du SDIS est utilisée pour chauffer le collège des Rives en construction. Or, aucun décompte séparé n'a pu, pour le moment, être mis en place, ce qui signifie que la facture du dernier trimestre 2018 comprend aussi le gaz utilisé pour chauffer le collège des Rives. Afin de pouvoir boucler les comptes 2018, celle-ci a été payée dans son entier et Yverdon-Énergies est chargé de déterminer une clé de répartition claire et précise qui, une fois implémentée, permettra de créditer le SDIS pour le gaz payé en trop.

4. POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE⁴

300100 rétributions des autorités

+ CHF 6'342

Une économie de CHF 6'342 (30%) a été réalisée. Ceci est principalement dû à un nombre d'heures inférieur à celui budgété et au fait que l'indemnité du membre du CoDir représentant la commune de Grandson n'a pas été facturée sur l'année 2018.

⁴ Seules les économies de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% de la position budgétaire concernée ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

301200 salaires personnel occasionnel

+ CHF 2'870

Les deux permis bateau n'ont toujours pas pu être réalisés, faute de temps. En outre, il n'a pas été possible, pour des raisons de temps également, d'engager un étudiant pour l'été pour faire des entretiens de caserne. Ceci a donc généré une économie de 57% de la position concernée.

306000 indemnisation et remboursement de frais

+ CHF 20'095

L'économie réalisée, si elle est certes substantielle dans l'absolu, ne représente que 6% de la position budgétaire concernée. Elle est expliquée par cinq phénomènes :

- l'EM siège avec un membre en moins (l'Officier information est remplacé a.i. par le commandant)
- l'EM a tenu deux séances de moins qu'initialement budgété suite à l'établissement du planning annuel et en raison des interventions de janvier
- les quelques absences non-remplacées dans les permanences de week-end et de semaine
- le fait qu'aucune indemnité pour section jour (CHF 5'000 au budget) n'a été attribuée conformément à l'art 3 de la *Directive du CoDir sur les soldes, indemnités et remboursement de frais*. Ceci avait été relevé en 2017 et ce sujet sera repris dans le cadre de la révision de l'organisation opérationnelle suite à l'introduction de ProSDIS.
- les frais de déplacement (CHF 857.35) qui auraient dus être imputés sur cette position et qui ont été laissés sur la position 309900 *frais divers du personnel*. Ceci a été corrigé pour l'imputation de l'année 2019.

310900 frais administratifs divers

+ CHF 14'589

L'économie de CHF 14'589 (38%) est expliquée par les raisons principales suivantes :

- un changement de pratique de l'ECA qui prend directement en charge les cotisations à la caisse de secours de la FSSP plutôt que de les rembourser via le décompte DPS (~CHF 1'300)
- les cotisations FSSP et FVSP qui ont généré une différence en notre faveur d'environ CHF 5'000 par rapport au montant budgété (il convient de noter que CHF 1'007 de trop avaient été payés en 2017 à la FVSP suite à une erreur de calcul, somme déduite des cotisations 2018)
- le fait qu'aucune impression du rapport d'activité et de gestion n'a été faite en 2017, suite au retard dans la production du premier
- les frais de photocopies réduits d'environ moitié par l'introduction d'une nouvelle photocopieuse avec un coût de production inférieur, additionné de la poursuite de la politique de digitalisation du SDIS.

312300 électricité

+ CHF 2'394

Les efforts d'économie d'électricité entrepris au sein du SDIS, notamment par le remplacement de l'éclairage incandescent et luminescent par du LED et la suppression d'interrupteurs par une détection de présence, portent une influence certaine dans cette économie de 13%

313300 achats de produits de nettoyage et désinfection

+ CHF 2'162

L'économie de CHF 2'162 (24%) réalisée est principalement due à une bonne gestion des déchets et une utilisation plus faible que prévue de divers produits de nettoyage, notamment les produits de nettoyage des tenues feu.

313700 appareils et matériels destinés à la revente

+ CHF 6'000

Aucun objet de merchandising n'a été acquis en 2018, notamment du fait que les ventes n'atteignent pas les chiffres espérés, mais aussi simplement par manque de temps.

315600 entretien d'équipement et de matériel spécialisés

+ CHF 4'922

L'économie de CHF 4'922 (98%) réalisée est principalement due au fait que le dossier des extincteurs est toujours ouvert et que seules les révisions urgentes ont été effectuées par le nouveau fournisseur dont les prix sont largement plus raisonnables que ceux du fournisseur précédent.

318100 frais de ports et compte postal

+ CHF 2'086

La poursuite des efforts de communication électronique, notamment pour tout ce qui concerne l'information interne au SDIS, a permis de contribuer à cette économie de 26%.

318200 frais de téléphones et radios

+ CHF 2'471

Cette position budgétaire enregistre une économie de 20% principalement grâce à un entretien très limité des radios et des téléphones en 2018 et une utilisation contrôlée du système de renvoi des sms.

318500 honoraires, frais d'expertise et cachets

+ CHF 2'407

Cette position avait été relevée dans le cadre du budget 2018 en prévision des services juridiques nécessaires au règlement du contentieux avec Grandevent. Or, le rythme, et les frais d'avocat, sont dictés par le système judiciaire.

5. REVENUS

427100 produits des locations

+ CHF 2'314

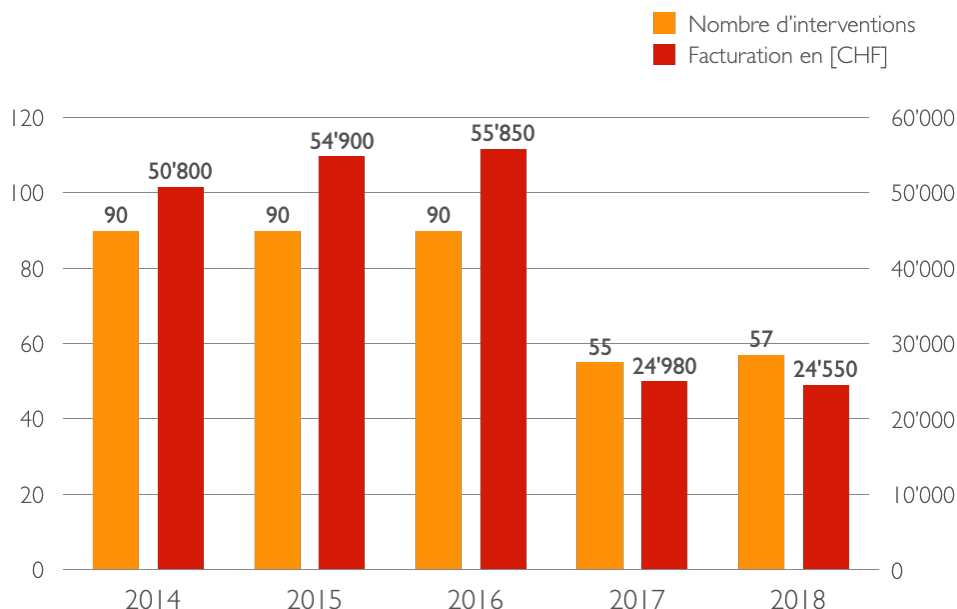
Au produit de la location du garage PNV, il convient de rajouter les montants remboursés, au *pro rata* du volume loué, pour les frais de chauffage et certains frais d'entretien. Ceci n'a pas été pris en considération dans l'élaboration du budget ni 2018, ni 2019.

435600 facturation de services à des tiers

+ CHF 219'989

Un excédent de CHF 219'989 (79%) a été réalisé sur cette position. Ceci est le résultat direct de l'explosion du nombre d'heures d'intervention (8'188 heures) pour la deuxième année de suite (soit une augmentation de 4% par rapport à 2017 et 64% par rapport à 2016).

Concernant les alarmes automatiques, sujet traité dans le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, la situation est quasi-identique à celle de l'année dernière, comme le révèle le tableau ci-après :



La question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a à nouveau été vérifiée sur la base des chiffres 2018 et du catalogue du 23.06.2017 des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA. Le montant total du chiffre d'affaire obtenu à partir de prestations imposables reste inférieur à CHF 100'000, dès lors le SDIS n'est toujours pas assujetti à la TVA.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a, pour la quatrième année, été facturée à l'ECA. Ceci a permis d'encaisser un montant de CHF 7'414.10.

435900 ventes et prestations diverses

- CHF 1'837

La vente d'objet de merchandising a été bien moins importante que prévue, élément qui explique à lui seul le manque de recette par rapport au budget. Diverses prestations, tels que conférences et publications, ont ramené quelques maigres revenus supplémentaires, limitant ainsi la différence.

465100 participation financière ECA

+ CHF 29'919

Un excédent de CHF 29'919 (6%) a pu être réalisé. Le décompte annuel de la participation financière de l'ECA s'est monté à CHF 485'438.80, montant incluant la formation ProSDIS. Celui-ci explique environ 60% de l'excédent observé.

Le reste est expliqué par le remboursement de la participation aux cours cantonaux, plus importante que prévue (CHF 35'205 au lieu des CHF 27'000 budgétés). Cet excédent vient compenser le dépassement de la position 309100 frais de formation précédemment décrite.

6. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2015, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 01.03.2016, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau en page suivante présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 33.97 à 38.20 (43.92 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétisés (CHF 38.21 à 42.97 par habitant).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 27.09.2018. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 07.02.2019. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains (voir annexe 1).

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	12'815.65	34.83	Mathod	21'472.00	34.97
Bioley-Magnoux	8'234.70	35.80	Molondin	7'895.85	36.22
Bonvillars	18'183.50	36.73	Montagny-près-Yverdon	28'000.85	38.20
Chamblon	19'212.00	35.06	Muttrux	5'618.00	34.68
Champagne	35'607.70	34.67	Novalles	3'601.40	35.66
Champvent	23'088.65	35.41	Onnens	18'314.75	36.63
Chavannes-le-Chêne	10'608.55	35.36	Orges	10'247.55	35.09
Chêne-Pâquier	4'923.20	35.17	Pomy	26'512.25	34.88
Cheseaux-Noréaz	24'011.25	35.84	Provence	14'340.90	36.77
Concise	33'667.25	35.07	Rovray	6'192.65	36.00
Corcelles-près-Concise	13'396.40	35.35	Suchy	21'092.55	34.81
Cronay	13'466.70	35.44	Suscévoz	7'115.75	35.23
Cuarny	8'374.65	35.34	Treycovagnes	15'232.35	34.15
Démoret	4'764.65	37.81	Ursins	7'432.90	35.39
Donneloye	27'396.85	35.17	Valeyres-sous-Montagny	23'406.65	33.97
Ependes	12'329.90	35.23	Valeyres-sous-Ursins	8'562.30	34.67
Fiez	14'840.45	34.76	Villars-Epeney	3'691.60	35.16
Fontaines-sur-Grandson	7'132.20	35.66	Vugelles-la Mothe	4'724.80	35.26
Giez	14'490.00	35.51	Yverdon-les-Bains	1'298'622.30	43.92
Grandson	114'799.95	34.65	Yvonand	111'139.20	34.34

7. BILAN AU 31.12.2018

ACTIF		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
10	Disponibilités	1'758'575.88	1'872'085.93	1'601'749.44
101650	Compte postal	1'758'575.88	1'872'085.93	1'601'749.44
11	Débiteurs	343'914.64	420'629.35	443'520.47
115650	Compte collectif débiteurs	343'914.64	420'629.35	443'520.47
13	Actifs transitoires	-	9'381.71	34'811.50
139650	Actifs transitoires	-	9'381.71	34'811.50
TOTAL DES ACTIFS		2'102'490.52	2'302'096.99	2'080'081.41
PASSIF		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
20	Créanciers	-1'153'598.02	-1'910'726.64	-1'788'711.06
200650	Compte collectif fournisseurs	-1'126'354.02	-1'476'806.36	-1'398'047.40
200651	Transit factures fournisseurs manuelles	-	-405'706.80	-367'641.90
200652	Sommes à restituer & rejets BVR	-2'796.90	-	-
206650	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	-24'447.10	-28'213.48	-23'021.76
23	Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux	-91'370.35	-91'370.35	-91'370.35
234201	Provision pour débiteur douteux	-91'370.35	-91'370.35	-91'370.35
25	Passifs transitoires	-397'522.15	-	-
259650	Passifs transitoires	-397'522.15	-	-
28	Financements spéciaux	-460'000.00	-300'000.00	-200'000.00
281650	Fonds de renouvellement SDIS	-460'000.00	-300'000.00	-200'000.00
TOTAL DES PASSIFS		-2'102'490.52	-2'302'096.99	-2'080'081.41

10 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2018. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

11 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	236'320.80	68.7
Factures ouvertes pour Grandevent	40'936.12	11.9
Factures d'interventions et autres prestations	66'657.72	19.4
TOTAL	343'914.64	100

Concernant les factures échues pour interventions et autres prestations, il convient de noter que 10 factures sont en niveau de rappel 1 (après 30 jours), 2 en niveau 2 (après 60 jours), 1 en niveau 3 (menace de mise au poursuite après 90 jours) et 7 en niveau 4. Concernant ce dernier niveau qui consiste à la mise aux poursuites, un bug du système informatique Abacus empêche ce passage. Le Service des finances suit le dossier avec le fournisseur du logiciel afin de résoudre ce

problème dans les mois à venir. Toutefois, cela n'engendre aucune conséquence pour le montant total concerné de CHF 9'170.45, puisque le délai pour la mise aux poursuites est de cinq ans.

20 Créanciers

Concernant la position *200650 compte collectif fournisseurs*, 84.5% de la somme est due à la participation aux charges de la ville d'Yverdon-les-Bains (position *352100*) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2019.

La position *200652 sommes à restituer & rejets BVR* est un compte de transit pour les paiements qui n'ont pas abouti. En l'occurrence, il s'agit du paiement de solde d'un sapeur dont l'IBAN a changé au 31.12.2018, sans que le secrétariat n'en soit averti. Le montant est ramené à zéro une fois le paiement effectué sur le nouvel IBAN.

La position *206650 c/c Commune d'Yverdon-les-Bains* est un compte de transit pour les pièces de caisse correspondant au montant avancé par la ville d'Yverdon-les-Bains au SDIS et qui est ensuite remboursée en début d'année 2019 sur le compte de la ville.

23 Fonds spéciaux

La position *234201 provision pour débiteur douteux* créée en 2016, n'a pas changé. Il convient de préciser, suite au règlement des factures de Champagne, qu'une partie de cette position (CHF 50'000) sera encaissée en 2019. Le reste pourra être clôturé une fois les créances en suspens de Grandevent réglées.

25 Passifs transitoires

La position *259650 passifs transitoires* correspond à la position *200651 transit factures fournisseurs manuelles* des années 2016 et 2017, suite à un changement de pratique comptable. Il s'agit d'un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond au versement du complément des soldes des membres du SDIS.

28 Financements spéciaux

Il s'agit là du versement au fond de réserve (position *381400*).

8. CONCLUSION

Les comptes 2018 sont meilleurs que prévus grâce à des revenus plus importants que budgétés, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA, malgré un dépassement important dans les soldes des miliciens et les frais de formation. Quelques économies plus modestes ont été réalisées au niveau de la rétribution des autorités, des indemnités des sapeurs-pompiers, de l'acquisition d'objets de merchandising et de l'entretien des extincteurs.

Les décomptes finaux ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 07.02.2019.

La participation financière 2018 des communes est réduite de CHF 216'947 (9.5%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 4.22 par rapport au budget.

Si les finances du SDIS sont saines, il convient d'attirer l'attention sur l'explosion des heures d'intervention et la formation de plus en plus intense et complexe. Cette situation débouche sur un épuisement à long terme d'une partie du personnel et soulève la question cruciale de la survie du système de milice.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Cap Stéfan Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

Maj instr Éric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi Wepf



PRÉSIDENTE DU CODIR

Barbara Giroud



SECRÉTAIRE

Annexe

1. Calcul de la péréquation de bouclement

Distribution

Membres du CI (via son Président)



CONTO '18 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION DE BOUCLEMENT POUR LES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**		%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière		Coût par habitant	Acompte facturé	Facturation finale	Facturation effective	
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	114'130'717.57	0.80%	CHF	14'125.28	368	0.72%	CHF	12'670.13	CHF	12'815.65	CHF	34.83	CHF	11'531.95	CHF	1'283.70
2	Bioley-Magnoux	CHF	89'503'559.58	0.63%	CHF	11'077.33	230	0.45%	CHF	7'918.83	CHF	8'234.68	CHF	35.80	CHF	7'409.85	CHF	824.85
3	Bonvillars	CHF	229'876'112.95	1.61%	CHF	28'450.41	495	0.96%	CHF	17'042.71	CHF	18'183.48	CHF	36.73	CHF	16'362.10	CHF	1'821.40
4	Chamblon	CHF	180'282'279.58	1.26%	CHF	22'312.47	548	1.07%	CHF	18'867.48	CHF	19'211.98	CHF	35.06	CHF	17'287.60	CHF	1'924.40
5	Champagne	CHF	305'768'347.08	2.14%	CHF	37'843.14	1'027	2.00%	CHF	35'359.31	CHF	35'607.70	CHF	34.67	CHF	32'041.00	CHF	3'566.70
6	Champvent	CHF	233'129'987.07	1.63%	CHF	28'853.12	652	1.27%	CHF	22'448.17	CHF	23'088.67	CHF	35.41	CHF	20'775.95	CHF	2'312.70
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	106'052'235.26	0.74%	CHF	13'125.46	300	0.58%	CHF	10'328.91	CHF	10'608.57	CHF	35.36	CHF	9'545.95	CHF	1'062.60
8	Chêne-Pâquier	CHF	47'272'931.90	0.33%	CHF	5'850.69	140	0.27%	CHF	4'820.16	CHF	4'923.21	CHF	35.17	CHF	4'430.05	CHF	493.15
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	262'606'495.08	1.84%	CHF	32'501.25	670	1.30%	CHF	23'067.91	CHF	24'011.24	CHF	35.84	CHF	21'606.10	CHF	2'405.15
10	Concise	CHF	316'729'740.22	2.22%	CHF	39'199.77	960	1.87%	CHF	33'052.52	CHF	33'667.25	CHF	35.07	CHF	30'294.90	CHF	3'372.35
11	Corcelles-près-Concise	CHF	133'512'672.02	0.93%	CHF	16'524.07	379	0.74%	CHF	13'048.86	CHF	13'396.38	CHF	35.35	CHF	12'054.50	CHF	1'341.90
12	Cronay	CHF	136'690'470.60	0.96%	CHF	16'917.37	380	0.74%	CHF	13'083.29	CHF	13'466.70	CHF	35.44	CHF	12'117.80	CHF	1'348.90
13	Cuarny	CHF	83'285'649.54	0.58%	CHF	10'307.77	237	0.46%	CHF	8'159.84	CHF	8'374.63	CHF	35.34	CHF	7'535.80	CHF	838.85
14	Démoret	CHF	69'514'768.32	0.49%	CHF	8'603.43	126	0.25%	CHF	4'338.14	CHF	4'764.67	CHF	37.81	CHF	4'287.40	CHF	477.25
15	Donneloye	CHF	263'256'770.03	1.84%	CHF	32'581.74	779	1.52%	CHF	26'820.74	CHF	27'396.84	CHF	35.17	CHF	24'652.60	CHF	2'744.25
16	Ependes	CHF	119'949'112.70	0.84%	CHF	14'845.39	350	0.68%	CHF	12'050.40	CHF	12'329.90	CHF	35.23	CHF	11'094.85	CHF	1'235.05
17	Fiez	CHF	130'015'915.39	0.91%	CHF	16'091.30	427	0.83%	CHF	14'701.49	CHF	14'840.47	CHF	34.76	CHF	13'353.95	CHF	1'486.50
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	75'536'589.65	0.53%	CHF	9'348.72	200	0.39%	CHF	6'885.94	CHF	7'132.22	CHF	35.66	CHF	6'417.80	CHF	714.40
19	Giez	CHF	149'268'336.27	1.04%	CHF	18'474.06	408	0.79%	CHF	14'047.32	CHF	14'490.00	CHF	35.51	CHF	13'038.60	CHF	1'451.40
20	Grandson	CHF	980'967'983.85	6.86%	CHF	121'408.61	3'313	6.45%	CHF	114'065.63	CHF	114'799.93	CHF	34.65	CHF	103'300.80	CHF	11'499.15
21	Mathod	CHF	197'645'792.34	1.38%	CHF	24'461.45	614	1.20%	CHF	21'139.84	CHF	21'472.00	CHF	34.97	CHF	19'321.25	CHF	2'150.75
22	Molondin	CHF	92'170'677.44	0.64%	CHF	11'407.42	218	0.42%	CHF	7'505.68	CHF	7'895.85	CHF	36.22	CHF	7'104.95	CHF	790.90
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	427'229'262.80	2.99%	CHF	52'875.64	733	1.43%	CHF	25'236.98	CHF	28'000.84	CHF	38.20	CHF	25'196.10	CHF	2'804.75
24	Mutrx	CHF	48'329'343.58	0.34%	CHF	5'981.44	162	0.32%	CHF	5'577.61	CHF	5'618.00	CHF	34.68	CHF	5'055.25	CHF	562.75
25	Novalles	CHF	38'114'270.62	0.27%	CHF	4'717.18	101	0.20%	CHF	3'477.40	CHF	3'601.38	CHF	35.66	CHF	3'240.65	CHF	360.75
26	Onnens	CHF	227'964'368.75	1.60%	CHF	28'213.80	500	0.97%	CHF	17'214.86	CHF	18'314.75	CHF	36.63	CHF	16'480.20	CHF	1'834.55
27	Orges	CHF	96'912'912.18	0.68%	CHF	11'994.34	292	0.57%	CHF	10'053.48	CHF	10'247.56	CHF	35.09	CHF	9'221.10	CHF	1'026.45
28	Pomy	CHF	239'352'052.00	1.67%	CHF	29'623.19	760	1.48%	CHF	26'166.58	CHF	26'512.24	CHF	34.88	CHF	23'856.60	CHF	2'655.65
29	Provence	CHF	182'289'172.95	1.28%	CHF	22'560.85	390	0.76%	CHF	13'427.59	CHF	14'340.91	CHF	36.77	CHF	12'904.45	CHF	1'436.45
30	Rovray	CHF	69'725'299.28	0.49%	CHF	8'629.49	172	0.33%	CHF	5'921.91	CHF	6'192.67	CHF	36.00	CHF	5'572.35	CHF	620.30
31	Suchy	CHF	187'014'644.10	1.31%	CHF	23'145.70	606	1.18%	CHF	20'864.40	CHF	21'092.53	CHF	34.81	CHF	18'979.75	CHF	2'112.80
32	Suscévaz	CHF	69'197'968.39	0.48%	CHF	8'564.22	202	0.39%	CHF	6'954.80	CHF	7'115.74	CHF	35.23	CHF	6'403.00	CHF	712.75
33	Treycovagnes	CHF	114'108'098.70	0.80%	CHF	14'122.49	446	0.87%	CHF	15'355.65	CHF	15'232.33	CHF	34.15	CHF	13'706.55	CHF	1'525.80
34	Ursins	CHF	74'793'022.31	0.52%	CHF	9'256.69	210	0.41%	CHF	7'230.24	CHF	7'432.88	CHF	35.39	CHF	6'688.35	CHF	744.55
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	166'185'892.39	1.16%	CHF	20'567.85	689	1.34%	CHF	23'722.07	CHF	23'406.65	CHF	33.97	CHF	21'062.10	CHF	2'344.55
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	73'410'492.43	0.51%	CHF	9'085.58	247	0.48%	CHF	8'504.14	CHF	8'562.28	CHF	34.67	CHF	7'704.65	CHF	857.65
37	Villars-Epeney	CHF	35'388'902.04	0.25%	CHF	4'379.88	105	0.20%	CHF	3'615.12	CHF	3'691.60	CHF	35.16	CHF	3'321.80	CHF	369.80
38	Vugelles-la-Mothe	CHF	46'264'485.97	0.32%	CHF	5'725.88	134	0.26%	CHF	4'613.58	CHF	4'724.81	CHF	35.26	CHF	4'251.55	CHF	473.25
39	Yverdon-les-Bains	CHF	7'000'779'774.75	48.98%	CHF	866'445.16	29'570	57.56%	CHF	1'018'086.54	CHF	1'298'622.40	CHF	43.92	CHF	1'139'023.05	CHF	159'599.25
40	Yvonand	CHF	877'969'933.67	6.14%	CHF	108'661.15	3'236	6.30%	CHF	111'414.54	CHF	111'139.20	CHF	34.34	CHF	100'006.75	CHF	11'132.45
TOTAL		CHF	14'292'197'041.35	100.00%	CHF	1'768'860.80	51'376	100.00%	CHF	1'768'860.80	CHF	2'064'560.80	CHF		CHF	1'828'240.00	CHF	236'320.80

Récapitulatif

Récapitulatif

Coût total de la région	CHF	2'068'353.42
Participation YLB	CHF	295'700.00
Intérêts moratoires	CHF	3'792.62
Coût net de la région	CHF	1'768'860.80

Intérêts moratoires commune de Grandevent

Dans le cadre du contentieux avec la commune de Grandevent concernant ses factures impayées pour sa participation financière au SIDS des années 2014 à 2017, les intérêts moratoires ont été facturés en début d'année à hauteur de CHF 3'792.62. Ceux-ci sont imputés sur la position budgétaire 452100 Participation des communes, et vienent donc en déduction du coût total de la région.

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant.

Sources

* Au 31.12.2016 données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2016, scrís.vd.ch

Données du document

Date	07.02.2019
Auteur	Maj instr Éric Stauffer